

## **Emploi des personnes en situation de handicap et des proches aidants : le Groupe Matmut signe un nouvel accord d'entreprise à l'unanimité des organisations syndicales représentatives**

L'accord conclu le 10 décembre par le Groupe Matmut, à l'unanimité des organisations syndicales représentatives, porte sur l'emploi des personnes en situation de handicap et des proches aidants. Il couvre la période 2022-2024 et s'inscrit dans le prolongement du précédent accord, à l'issue duquel le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein du Groupe Matmut est de plus de 7%, soit le plus important du secteur de l'assurance, à date. Le nouvel accord prévoit notamment l'embauche d'au moins 60 personnes en situation de handicap sur 3 ans ainsi que l'extension de certains dispositifs à de nouvelles situations pour les collaborateurs proches aidants.

Le Groupe Matmut annonce la signature le 10 décembre d'un accord d'entreprise relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap et des proches aidants. Signé à l'unanimité par les organisations représentatives du personnel, soit la CFE-CGC, FO, la CFDT, SN2A-CFTC et la CGT, cet accord porte sur la période 2022-2024.

Il s'inscrit dans la continuité de la dynamique impulsée par le précédent accord (2018-2021) et dans une politique RH ambitieuse sur les thématiques de l'inclusion et de la diversité. Grâce cela, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap, au sein du Groupe est de plus de 7%, soit le plus important, à date, dans le secteur de l'assurance. Le Groupe Matmut avait par ailleurs été récompensé sur cette période par un prix « *Entreprise et salariés aidants* » décerné par Audiens sous l'égide du Ministère du Travail.

Le nouvel accord est articulé autour de 3 thématiques :

- **Les dispositions relatives aux collaborateurs en situation de handicap.** A noter, parmi celles-ci, les objectifs ambitieux fixés en termes d'embauche, tout en maintenant les dispositifs facilitant l'intégration réussie et l'accompagnement de ces collaborateurs, en termes organisationnels ou financiers. Ainsi, l'accord prévoit au moins 60 recrutements externes de personnes en situation de handicap, sur les 3 années, tout type de contrat confondu.
- **Les mesures en faveur des salariés proches aidants** (collaborateurs Matmut venant en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap). A ce titre, l'accord prévoit l'aménagement des modalités d'organisation du travail. Il intègre par ailleurs, un dispositif de dons de congés par des salariés Matmut, au profit d'un collègue proche aidant et l'alimentation d'un fonds de solidarité, abondé par l'entreprise, à hauteur de 40% (contre 20% dans le précédent accord). Enfin, ce nouvel accord permet d'étendre l'octroi de 5 jours d'absence autorisée au profit des proches aidants pour de nouvelles situations telles que : ascendants, conjoints en perte d'autonomie...
- **La mise en place d'actions de sensibilisation.** Il s'agira de relayer les dispositifs mis en place, en interne, et de les faire comprendre par toutes et tous, tout en mettant l'accent sur la formation professionnelle. Des actions de communication externe seront également mises en place.

Cet accord est une nouvelle concrétisation de la démarche du Groupe en matière d'inclusion et d'équité de traitement.

L'inclusion constitue un des 3 piliers de la politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) du Groupe Matmut. Outre les actions et engagements en matière de ressources humaines, l'inclusion des personnes en situation de handicap par le Groupe Matmut s'exprime aussi dans l'exercice de son métier d'assureur. Il propose des offres et services adaptés ainsi que des garanties d'assurance dédiées.

Cette démarche volontariste s'incarne en outre dans sa politique d'action culturelle (programme de mécénat tourné vers l'accessibilité à l'art des personnes en situation de handicap ; labellisation « *Tourisme et handicap* » du parc du Centre d'art contemporain de la Matmut – Daniel Havis situé à Saint-Pierre-de-Varengeville, en Seine-Maritime, etc.) et ses différents soutiens à des structures médicales.

**Commentant la signature du nouvel accord d'entreprise, Véronique Jolly, Directrice générale adjointe du Groupe Matmut, en charge des Ressources humaines et des Relations sociales, a déclaré :** « *Le Groupe Matmut mène une politique ambitieuse d'inclusion et de respect de la diversité. Afin d'agir efficacement contre tout type de discrimination, nous nous engageons concrètement, avec les partenaires sociaux, sur des trajectoires de progression d'une durée de 3 ans. Sur la période 2022-2024, nous avons ainsi également signé tout récemment un accord relatif à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En ce qui concerne notre accord handicap et proches aidants, je me réjouis qu'il soit signé à l'unanimité des organisations représentatives du personnel, car c'est un sujet essentiel, sur lequel nous témoignons au quotidien par la preuve depuis de nombreuses années. Nous ferons la démonstration de la même ambition dans ce nouveau cycle avec de nombreux acteurs : l'implication de la Mission Matmut pour le Handicap, intégrée à la DRH, les Responsables Ressources Humaines en proximité et des Ambassadeurs Handicap, dans l'ensemble des Directions. Et plus globalement, ce sujet doit concerner chacune et chacun d'entre nous, tous les managers et collaborateurs du Groupe Matmut* ».

#### **À propos du Groupe Matmut**

Avec plus de 4 millions de sociétaires et 7,6 millions de contrats d'assurance gérés, le Groupe Matmut est un acteur majeur sur le marché français de l'assurance. Il offre à tous – particuliers, professionnels, entreprises, associations – une gamme complète de produits d'assurance des personnes et des biens (auto, moto, bateau, habitation, responsabilités, protection de la famille, santé, protection juridique et assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, projet, assurance emprunteur, livret d'épargne, assurance vie...). Le Groupe Matmut compte aujourd'hui 6 400 collaborateurs. La SGAM Matmut a réalisé un chiffre d'affaires de 2,29 milliards d'euros en 2020.

Plus d'informations sur [matmut.fr](http://matmut.fr) et [presse.matmut.fr](http://presse.matmut.fr)

#### **Contact presse**

Guillaume Buiron - 02.35.63.70.63 – [buiron.guillaume@matmut.fr](mailto:buiron.guillaume@matmut.fr)